



NOVEMBRE 2025

Le bulletin d'information de la CFE-CGC Naval Group



La retraite progressive : on vous dit tout !

Depuis le 1^{er} septembre 2025, tous les assurés totalisant 150 trimestres peuvent demander une retraite progressive dès l'âge de 60 ans, quelle que soit leur année de naissance. Auparavant, elle était accessible dès 60 ans uniquement si cela correspondait à « l'âge légal de départ à la retraite diminué de deux ans » (soit 62 ans pour les générations nées après 1968).

Pour rappel, la retraite progressive permet à un salarié de réduire son temps de travail tout en percevant une fraction de sa pension, favorisant une transition douce vers la cessation d'activité. Elle s'applique à tous les régimes (régime général, Agirc-Arrco, agricoles, professions libérales, avocats), y compris aux ouvriers des établissements industriels de l'État.

Cette nouveauté s'applique aux pensions prenant effet depuis le 1^{er} septembre 2025 et concerne l'ensemble des assurés.

Le saviez vous ? Jusqu'en 2021, la retraite progressive n'était pas accessible aux salariés en forfait-jours, quand bien même ces derniers passaient au forfait-jours réduit. La CFE-CGC s'est battue pour mettre fin à cette injustice et a obtenu gain de cause auprès du Conseil constitutionnel par une décision du 26 février 2021. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2022, les salariés au forfait-jours réduit peuvent faire une demande de retraite progressive.



Engagée sur tous les enjeux de la RSE et environnementaux, la CFE-CGC lance un parcours de formation dédié à la biodiversité et au dialogue social, à destination de ses adhérents et militants.

Afin de mieux comprendre les enjeux environnementaux et comment les entreprises doivent agir pour la biodiversité, la CFE-CGC lance un module de formation, structuré en trois parties :

- Chapitre 1 : La biodiversité en question
- Chapitre 2 : Quels enjeux et obligations pour les entreprises ?
- Chapitre 3 : Rôle du CSE et pistes d'actions

Pour tester vos connaissances, des quiz interactifs accompagnent chaque étape du parcours ([Lien](#))

Dans le dernier chapitre du parcours, une boîte à outils est disponible pour appréhender tous les leviers d'actions mis à votre disposition (guide mobilité douce, répertoire biodiversité...).

Histoire maritime : Le saviez vous ?

Autrefois, les cargaisons des bateaux étaient saisies avec des cordages en chanvre. Des lapins qui par accident s'étaient échappés de leur cage pouvaient donc les ronger, provoquant ainsi indirectement le naufrage du bateau par déplacement de la cargaison dans les cales provoquant une déstabilisation et la gîte. De plus, sur les bateaux en bois, le calfatage des planches de bordé se faisait avec de l'étoupe de chanvre que là aussi l'animal pouvait ronger amenant des voies d'eau fatales au navire. **Depuis, les lapins vivants sont bannis de tout voyage maritime.**



L'agenda social de Novembre

6 novembre : CSSCT Centrale

4 novembre : CSE

19 novembre : CSE Central

20 novembre : Négociations Usure Professionnelle en central + Commission de suivi PSE Bagneux + Commission de suivi télétravail

21 novembre : Négociations GEPPMM

28 novembre : Commission des Réclamations Individuelles et Collectives (CRIC)

Le travail en questions

Géolocalisation au travail : votre employeur peut-il vous suivre à distance ?

On vous dit tout en 2 minutes 40.

cliquez [ICI](#)

**NE RESTEZ PAS À LA DÉRIVE...
DONNEZ UN CAP À VOTRE CARRIÈRE !**



2AS

Vous avez des actions Naval Group ? La CFE-CGC apporte son soutien à l'association **2AS**.

Du lundi 24 novembre au mercredi 2 décembre 2025, votez **2AS** !

Vous aimez ce que nous faisons et vous souhaitez devenir acteur de la vie du site ? **Rejoignez-nous.** C'est plein d'avantages pour moins de 6€/mois*

(*après déduction fiscale)



Notre ADN, vous représenter, vous informer, vous défendre !

Vous partagez nos valeurs ? Vous aimez nos publications ? Vous souhaitez être acteur de la vie de votre entreprise ?

Osez l'aventure syndicale, adhérez à la CFE-CGC !

Retrouvez nous sur : <https://cfecgc-naval.fr/>



J'adhère

